

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2016)
Heft: 321-322

Vorwort: Éditorial : Suisse en France condamnée au Sonderfalsch?
Autor: Alliaume, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE EN FRANCE CONDAMNÉE AU SONDERFALSCH ?

Au risque d'aller à contre-courant de tous ceux pour qui moquer la Suisse est l'unique façon d'en parler, je n'ironiserai pas sur les petits ratés des discours de Johann Schneider-Ammann quand il s'exprime en français, que ce soit sur le rire pendant la journée des malades ou chez Darius Rochebin. Certes son français est un peu « fédéral ». Mais à choisir entre cela et le langage technocratique des élus français qui sont « en capacité de » ou qui « n'excluent rien » ou qui répondent mécaniquement CUEQEJVRDMAP¹ mon choix sera vite fait. Notre pays reconnaît quatre langues nationales et pratique trois langues officielles plus le schwyztütsch et l'anglais. Cela ne justifie-t-il pas un peu de tolérance pour ceux qui font l'effort de s'exprimer dans une langue qui ne leur est pas naturelle ?

Pourtant cette frontière linguistique reste un problème en Suisse. Le Conseil des Suisses de l'étranger vient de se réunir à Brunnen et il n'y avait que 3 des 12 élus français présents. Bien sûr une bonne partie des débats se tient en allemand, mais pourquoi se faire élire si on ne siège pas ? D'autant plus que le CSE a pris l'été passé un tournant historique : malgré des oppositions fermes de certains élus attachés à leurs sièges et des délégations de quelques pays, l'OSE recommande que les élections au CSE soient enfin ouvertes le plus largement possible, et pour commencer par exemple à tous les Suisses immatriculés dans les consulats et inscrits pour voter. Remède difficile et courageux au manque de représentativité que nous dénonçons depuis longtemps et qui est lié à la base électorale ridiculement restreinte et au vote au suffrage indirect. Le chemin ne sera pas facile, les oppositions seront nombreuses, les consulats devront être mis à contribution tout en respectant la loi fédérale sur la protection des données, mais si la FOSSUK (la faïtière anglaise) a réussi à le tester déjà à l'élection de 2013, cela ne doit pas être impossible au niveau mondial.

Enfin, si, il semble que impossible soit... français. Côté UASF on est très loin de tout cela et on semble ne pas s'y intéresser du tout. Point de réformes de statuts, point de démocratisation du processus de vote..., on reste entre soi, on se coopte gaiement et tant pis si de plus en plus d'associations dynamiques restent en dehors de l'UASF. *Suisse Magazine* a proposé aux deux principales belligérantes du prochain congrès d'Agen de venir débattre dans nos pages plutôt que par échange de mails enflammés, à la condition expresse que le débat porte sur des

thèses et des programmes et non pas des querelles de personnes. Il semble que cette condition ait découragé les candidates. Dommage. Espérons toutefois que la « colonie » française, première par l'effectif des Suisses à l'étranger cesse enfin de se distinguer par ses errements et sache entendre et rejoindre les directions courageuses proposées par l'OSE en 2015 et par le président Gysin (lequel aura tout de même été le grand absent du congrès d'Agen).

Sans doute qu'une nouvelle revendication concernant le sujet des coûts applicables aux comptes en Suisse de Suisses de l'étranger sera encore émise. Malheureusement le Conseil fédéral vient d'y répondre négativement à nouveau, comme nous vous l'avions annoncé depuis longtemps. La relation banque-clients est commerciale, et il est exclu de confier un mandat fédéral aux banques sur ce point, sous peine de déséquilibrer l'économie du système. Le prochain combat concernant les Suisses de l'intérieur sera de définir où commence et où s'arrête la sphère privée. En appuyant massivement les dispositions de transparence fiscale au profit des fiscaux étrangers, les Suisses de l'intérieur n'ont probablement pas tous compris qu'ils allumaient une mèche qui n'allait pas tarder à les brûler. Le sujet de la suppression du secret bancaire à l'égard du fisc suisse revient sur la table. Voilà qui promet de beaux débats alors même que la Suisse votera prochainement sur un sujet dont on parle étonnamment peu, l'initiative « monnaie pleine » qui vise à mettre la masse monétaire sous le seul contrôle de la Banque nationale afin de couper court à toute spéculation. Il n'y a guère que la « Sonderfall Schweiz » pour oser imaginer une réforme pareille, évidemment impossible à tous ceux qui sont dans la zone euro. Nous vous en reparlerons sans doute.

Excellente lecture en attendant. La page de gauche vous offre un riche menu alliant tourisme et culture, économie et technologie, petite et grande histoire ainsi qu'une bonne dose d'actualités sur toutes sortes de sujets qui vous permettront de rester en contact avec votre pays et votre canton.

Y Alliaume

Philippe ALLIAUME

Rédacteur en chef

redaction@suissemagazine.com

¹ C'est une excellente question et je vous remercie de me l'avoir posée.